Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 056-215600123-20260505-D20260506-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MAI 2026

Commune de BEIGNON
Département du Morbihan
Arrondissement de Vannes

Membres en exercice : 19
Présents : 16
Votants : 19

L'an deux mille vingt-six, le mardi cinq mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de BEIGNON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Sylvie HOURMAND, Maire. Date de la convocation : 30 avril 2026

PRÉSENTS : HOURMAND Sylvie, WACQUEZ Pierre-Arnaud, LE FORT Sandra, DUVIC Vincent, Cellia BIENVENU, LARGE Patrick, BOUCHARD Olivier, CASTELLO Catherine, DELALANDE Manuella, FEUTELAIS Pierrick, LABBÉ Pierrick, LANGLOIS Tony, LE CHENADEC Christophe, MALAQUIN Marion, MORAND Véronique, OLIVOT Marina.

ABSENTS EXCUSÉS : GALODE Alexandra (pouvoir à WACQUEZ Pierre-Arnaud), GENTRIC-PÉDRONO Noëla (pouvoir à LABBÉ Pierrick), TERTRAIS Fabien (pouvoir à Tony LANGLOIS).

Secrétaire de séance : Olivier BOUCHARD

AFFECTATION DU RÉSULTAT 2025 DU BUDGET PRINCIPAL — D20260506

Vu l'approbation du compte financier unique de l'exercice 2025
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2025
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

		BUDGET PRINCIPAL
Fonctionnement	Budget primitif	2 741 700,00
	Dépenses	1 767 711,02
	Recettes	2 344 196,75
	Résultat de l'exercice	**576 485,73**
	Résultat antérieur	400 000,00
	Résultat cumulé à affecter	**976 485,73**
Investissement	Budget primitif	1 410 400,00
	Dépenses	878 006,62
	Recettes	864 541,39
	Résultat de l'exercice	**-13 465,23**
	Résultat antérieur	-92 210,95
	Résultat cumulé	**-105 676,18**
	Restes à réaliser dépenses	14 297,10
	Restes à réaliser recettes	0,00
	Solde RAR	-14 297,10
	Reprise résultat Inv **001**	**-105 676,18**
	Besoin de financement ou excédent	119 973,28
	Résultat de F à affecter (du F vers I)1068	**600 000,00**
	Report en F 002	**376 485,73**

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 056-215600123-20260505-D20260506-DE

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit, en priorité, couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Il est proposé d'affecter le résultat comme suit :

Résultat de F à affecter (du F vers I)1068	**600 000,00**
Report en F 002	**376 485,73**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter au budget communal 2026, le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme indiqué ci-dessus.

Le Maire,
Sylvie HOURMAND

Le Secrétaire de séance,
Olivier BOUCHARD

MAIRIE DE BEIGNON (56 MORBIHAN)

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet wwww.telerecours.fr